



CENTRE
HOSPITALIER
ANGOULÊME



**DÉPISTAGE ET SUIVI
des professionnels de santé
intervenant auprès
des patients**

**UNE ÉQUIPE TÉLÉPHONIQUE
joignable
du lundi au vendredi**

05 45 24 40 35 & 05 45 24 68 29

DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LE SERVICE DE SANTE AU
TRAVAIL POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE CHARENTE

Ces dispositifs s'adressent aux professionnels de santé sur l'ensemble du département, présentant des symptômes évocateurs du Covid 19, exerçant au sein des établissements hospitaliers, médico-sociaux et sociaux, ou professionnels libéraux, exposés au COVID-19 dans le cadre de leur exercice professionnel.

**Prendre un rendez-vous téléphonique
avec un médecin du service de santé au travail**

Comment ? 05 45 24 40 35 & 05 45 24 68 29

Quand ? de 9h à 12h et de 13h à 17h

En dehors de ces horaires, un mail (précisant vos noms, fonction, lieu d'exercice et numéro de téléphone) peut être adressé à l'adresse suivante : sst.covid19@ch-angouleme.fr

En cas d'urgence, ou de signes de gravité : contacter le 15

Toutes les informations concernant le COVID-19 sont disponibles et régulièrement mises à jour sur le site internet du Centre Hospitalier d'Angoulême: www.ch-angouleme.fr

Centre Hospitalier d'Angoulême
Rond-Point de Girac
CS 55015 Saint-Michel
16959 CEDEX 9